



baisse d'activité !! que peut on m'imposer ?

Par **caramelsucre**, le **13/03/2013** à **13:37**

Bonjour

Je suis secrétaire comptable dans une petite PME.

Avec la crise, le travail a baissé et des collègues demissionnaires n'ont pas été remplacés.

Aussi, j'étais la secrétaire de 8 personnes et aujourd'hui il reste 4 personnes dont 2 productifs.

Je n'ai presque plus de travail pour m'occuper !!!

Mon patron peut il m'imposer des tâches qui ne sont pas notées à mon contrat de travail (ménage, nettoyage de voitures ...)

Je rappelle que je suis secr. comptable.

Puis je refuser sans être mise en faute...

Merci de vos réponses.

Par **P.M.**, le **13/03/2013** à **14:59**

Bonjour,

Vous pourriez effectivement refuser d'accomplir des tâches trop éloignées de votre qualification...

Par **miyako**, le **14/03/2013** à **10:10**

Bonjour,

Vous pouvez toujours refuser, mais votre patron peut aussi vous mettre en chômage partiel en cas de baisse importante d'activité. Il peut aussi réorganiser votre poste pour raisons éco, alors prudence.

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **P.M.**, le **14/03/2013** à **11:54**

Bonjour,

Je confirme que vous pouvez ne pas tout accepter de l'employeur et que même si l'employeur voulait réorganiser votre poste en invoquant une raison économique il devrait vous demander votre accord en vous laissant un mois de réflexion et qu'en cas de refus, s'il maintient sa

décision, il devrait procéder au licenciement économique...